



Un établissement public  
au cœur de la ressource

## BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE  
Tél : 04.42.56.64.86  
Mail : contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le 30 SEP. 2021  
A  
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

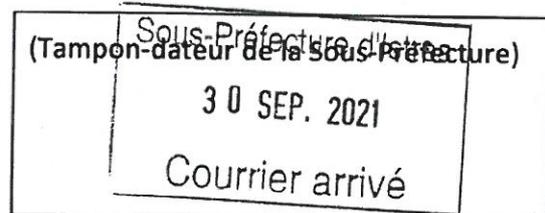
DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Décision modificative N°2 du budget principal	N° 18/21	24/09/2021

Fait à Istres le 30 SEP. 2021



**ACCUSE DE RECEPTION :**

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :



**Objet de la délibération : Décision modificative N°2 du budget principal**

L'an deux mille vingt et un  
et le vingt-quatre septembre  
le Comité Syndical du Syndicat Mixte  
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau  
régulièrement convoqué s'est réuni,  
en nombre prescrit par la loi  
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

**Étaient présents :**

➤ Membres à voix délibérative :

*Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Xavier DUFOUR, M. Jean-Pierre FRICKER, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Patrick LAMBERT, M. Olivier MICHEL, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Pierre RAVIOL, M. Didier REAULT, M. Frédéric SABATIER, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER.*

➤ Membres à voix consultative :

*Néant*

➤ Procurations :

*M. Vincent BONFILLON à Mme Marylène BONFILLON*

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 18

Procuration : 1

Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 19

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre RAVIOL

**Rapporteur :** Madame Céline TRAMONTIN

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 du 5 avril 2006,

VU la délibération N°17/21 du 21 mai 2021 relative à une demande de subvention à l'Agence de l'eau pour un projet de solidarité internationale « étude de la ressource en eau pour l'alimentation de la commune urbaine de Samaipata en Bolivie », pour laquelle le SYMCRAU percevra la subvention pour le compte de Hydraulique sans Frontières (via une convention de mandat),

CONSIDERANT que le SYMCRAU participera également financièrement à hauteur de 6 160 €,

Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à la comptabilisation des opérations énoncées ci-dessus,

### Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la décision modificative suivante :

En recette de fonctionnement :

Chapitre	Article et libellé	BP (avec DM N°1)	DM N°2	BP après DM N°2
74	7478 : autres organismes (dotations et participations)	148 000.00 €	+31 808.00 €	179 808.00 €

<b>Pour rappel : Recettes totales de fonctionnement du BP</b>	<b>873 917.05 €</b>	<b>31 808.00 €</b>	<b>905 725.05 €</b>
---	---------------------	--------------------	---------------------

En dépense de fonctionnement :

Chapitre	Article et libellé	BP (avec DM N°1)	DM N°2	BP après DM N°2
011	617 : études et recherches (charges à caractère général)	377 617.05 €	-6 160.00 €	371 457.05 €
65	6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (autres charges gestion courante)	0.00 €	+31 808.00 €	31 808.00 €
67	6745 : subventions aux personnes de droit privé (charges exceptionnelles)	0.00 €	+6 160.00 €	6 160.00 €

<b>Pour rappel : Dépenses totales de fonctionnement du BP</b>	<b>873 917.05 €</b>	<b>31 808.00 €</b>	<b>905 725.05 €</b>
---	---------------------	--------------------	---------------------

AINSI fait et délibéré à Grans, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra être contesté devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES

Tél. 04.42.56.64.86 | contact@com | www.symcrau.com |

